



44 route de Cholet
85290 Mortagne sur sèvre
06.76.99.81.91
www.team-az.com

Fiche de contrôle technique : le Vigeant –23 juillet 2007

Important :

- Le contrôle technique est obligatoire et abouti à l'obtention d'un sticker permettant la participation au roulage.
- Après une chute, un passage obligatoire au contrôle technique devra être effectué par un membre de l'organisation.

Vérification de la moto :

- Jeu dans la direction
- Etat des plaquettes
- Etat des pneus
- Bon retour de la poignée de gaz (notamment guidon braqué)
- Espace guidon - réservoir suffisant en butée
- Absence de fuite (moteur, fourche, liquide de frein)
- Absence de parties proéminentes : leviers cassés, araignée apparente
- Cale pieds repliable ou fixe avec embout téflon
- Bonne fixation de l'échappement
- Bonne fixation des carénages
- Absence de mou dans le levier de frein

Si moto de route :

- Rétros rabattus ou enlevés
- Phares, feu et clignos scotchés
- Repose-pieds passagers repliés et scotchés

Vérification de l'équipement du pilote :

- Casque intégral homologué (CE 22-05) et en bon état
- Gants cuir non troués
- Combinaison cuir (1 ou 2 pièces attachées) non trouée
- Dorsale
- Bottes en cuir

